

Vénissieux, le 10 juin 2022

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires s'est réunie jeudi 9 juin 2022 à 11 heures 30, au siège social de la société, sous la présidence de Monsieur Luc Reginster, Président du Conseil d'Administration.

Toutes les résolutions soumises à l'Assemblée Générale ont été adoptées et notamment les résolutions relatives à l'approbation des comptes sociaux et à l'affectation du résultat de l'exercice 2021, à l'exception de la résolution 20 relative à la délégation de compétence à consentir au conseil d'administration pour augmenter le capital au profit des salariés adhérant à un PEE.

En particulier, l'Assemblée Générale Extraordinaire, constatant que le compte « report à nouveau » débiteur s'élève à - 13.335.494 euros après imputation de pertes inscrites sur ce compte au compte « primes d'émission » visée à la 3^{ème} résolution, a adopté la 23^{ème} résolution (*Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions.*)

En conséquence, le Conseil d'administration réuni ce même jour et, conformément à l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2022 aux termes de cette même 23^{ème} résolution, a décidé de réduire le capital social d'un montant de 2.376.348,80 € € par imputation à due concurrence des pertes constatées dans les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de vingt-cinq centimes (0,25) d'euro à cinq centimes (0,05) d'euro.

Le capital social est désormais fixé à un montant nominal de 594.087,20 € et reste divisé en 11.881.744 actions dont le nominal est désormais de 0,05 € chacune.

Le résultat des votes pourra être consulté sur le site Internet de la Société dans les délais légaux et réglementaires, à la rubrique dédiée à l'assemblée générale.

Enfin, BOOSTHEAT informe que l'Assemblée Générale des obligataires s'est également tenue le 9 juin 2022 au siège social de la société. La résolution unique proposée au vote relative au report de la date d'échéance de l'emprunt obligataire émis en juillet 2021 et souscrit par des actionnaires de référence¹, a été adoptée. Cette échéance initialement prévue au 23 juillet 2022 est reportée au 31 décembre 2024. Ce report avait déjà été préalablement validé par le Conseil d'administration le 26 janvier 2022².

* * *

Retrouvez toute l'information de BOOSTHEAT sur

<https://www.boostheat-group.com/fr/>

¹ Cf communiqué du 19 juillet 2021

² Cf communiqué du 28 janvier 2022

À PROPOS DE BOOSTHEAT

Constituée en 2011, BOOSTHEAT est un acteur de la filière de l'efficacité énergétique. La Société a pour mission d'accélérer la transition écologique grâce à l'intégration de sa technologie dans des applications fortement consommatrices d'énergie. BOOSTHEAT a conçu et développé un compresseur thermique protégé par 7 familles de brevets permettant d'optimiser significativement la consommation d'énergie pour tendre vers une utilisation raisonnable et pertinente des ressources.

BOOSTHEAT a installé son siège social, son centre de recherche et son site industriel à Vénissieux, en région lyonnaise (bassin historique de l'industrie HVAC*). La Société est labellisée Entreprise Innovante (Bpifrance) et French Fab. BOOSTHEAT est cotée sur Euronext Growth à Paris, (ISIN : FR0011814938).

* Heating, ventilation and air-conditioning, soit chauffage, ventilation et climatisation en français.

I CONTACTS

ACTUS finance & communication – Anne-Pauline PETUREAUX

Relations Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 72 / boostheat@actus.fr

ACTUS finance & communication – Serena BONI

Relations Presse

Tél. : 04 72 18 04 92 / sboni@actus.fr

BOOSTHEAT – Sabrina FERRÉ

Tél. : 09 82 99 16 13 / investisseurs@boostheat.com